Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260210-2026_04-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28/01/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 13

Présents :
Guy DERBOIS, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Béatrice GREFF, Joël COUTANT, Mireille LE POCHAT.

Absents : Laëtitia ROUAULT, Isabelle COMTE, Guillaume MAIO et Didier LOLLIVIER.

Pouvoirs : Laëtitia ROUAULT a donné pouvoir à Pascale MEYER et Didier LOLLIVIER a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC

Secrétaire de séance : Pascale MEYER

N°04/2026 – Approbation du budget 2026

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de voter le budget primitif 2026 de la commune,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 13 voix pour :

- D'approuver le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté :

BUDGET COMMUNAL 2026

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 242 356,23 €	1 242 356,23 €
Investissement	801 910,88 €	801 910,88 €
Budget consolidé	**2 044 267,11 €**	**2 044 267,11 €**

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Pascale MEYER

Délivré à : Guy DERBOIS
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

MAIRIE DE LE HEZO
56 (Morbihan)